

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

LABORATOIRE
DEPARTEMENTAL 31
EAU - VETERINAIRE - AIR

Conseil départemental

Rapport du Président

N° POSACTES : 283188

Objet : Budget primitif 2022 du Laboratoire Départemental 31 Eau - Vétérinaire - Air (EVA), du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE), de la Mission de Valorisation Agricole des Boues de stations d'épuration (MVAB) et du Réseau des Stations d'Alerte (RSA).

Mesdames, Messieurs,

Le Laboratoire départemental 31 Eau – Vétérinaire – Air (EVA) est un service public à caractère industriel et commercial du Conseil départemental qui intervient dans les domaines de la santé publique, de la sécurité sanitaire des aliments et de la protection de l'environnement. Notre Laboratoire est une référence dans notre département et à l'échelle régionale en matière d'expertise, de prévention, de contrôles et de conseils dans les domaines de la qualité des eaux, de l'air ambiant et intérieur, de la santé animale et végétale, de l'hygiène alimentaire. Il est né de la fusion, au 1^{er} janvier 2014, du Laboratoire départemental de l'eau et du Laboratoire vétérinaire départemental. Les deux budgets annexes (budget 62 - Eau et budget 63 - Vétérinaire) de ces entités ont été fusionnés en 2019, suite à la délibération du Conseil départemental du 16 octobre 2018.

Les principaux clients ou usagers du Laboratoire départemental EVA sont : le Conseil départemental de la Haute-Garonne, les services de l'Etat, les Agences régionales de santé, l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'observatoire régional ATMO Occitanie, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), les collectivités territoriales (communes, intercommunalités, autres départements, région), les industriels, les éleveurs, les vétérinaires, les groupements de défense sanitaire, des bureaux d'étude, des pépiniéristes et arboriculteurs et des particuliers.

Si aujourd'hui le Laboratoire départemental EVA est confronté à une concurrence de plus en plus vive du secteur privé, rappelons que sa légitimité a été confortée par deux textes de loi récents : « *Les départements participent à la veille sanitaire par l'intermédiaire des Laboratoires d'analyse départementaux* » (ordonnance du 7 octobre 2015 relative à la surveillance en santé animale, végétale et alimentation) et « *Les Laboratoires publics d'analyses, gérés par des collectivités territoriales, constituent un élément essentiel de la politique publique de sécurité sanitaire ; ces Laboratoires font partie intégrante du dispositif de prévention des risques et de gestion des crises sanitaires. Ils interviennent dans les domaines de la santé publique vétérinaire, de la santé végétale et dans la surveillance de la qualité de l'alimentation, des eaux potables et de l'environnement* » (article 95 de la loi NOTRe du 7 août 2015).

Pour résister à la concurrence du secteur privé, le Laboratoire EVA a signé, en juillet 2019, un accord-cadre avec le Laboratoire départemental Aveyron Labo afin de mutualiser des actions commerciales et d'augmenter ses capacités d'organisation et de développement.

Le Laboratoire départemental EVA occupe des locaux construits en 1997. Ceux-ci sont maintenant vieillissants et saturés. Des travaux de mise en sécurité et d'amélioration du site ont été réalisés depuis juin 2018 et se sont terminés premier semestre 2021.

Des nouveaux besoins de remplacement apparaissent :

- Parkings,
- Ascenseurs,
- Travaux de recloisonnements urgents sur 4 des 8 zones de travail (A0, C1, D0, C0).

Les équipes des interventions extérieures du Laboratoire ont déménagé dans un bâtiment à proximité du site de Launaguet (2,5 km de distance). Elles occupent depuis le mois de septembre 2020 des locaux situés au 8 rue Borde Basse à l'UNION. Une cinquantaine d'agents sont concernés, les nouveaux locaux sont principalement constitués de bureaux, de zones de stockage matériel ainsi que d'un Laboratoire d'hydrobiologie.

Nous commençons la rénovation de notre outil informatique, rénovation qui se poursuivra jusqu'en 2025. Seront engagés dès 2022 :

- Acquisition d'outils de gestion de la relation client,
- Nouveau site web permettant la vente en ligne, le paiement en ligne.

Enfin, nous avons finalisé la feuille de route du Laboratoire pour la mandature avec un projet-phare, la pré-étude visant la reconstruction du Laboratoire.

C'est dans ce contexte que je vous présente les propositions de budget primitif 2022 relatives aux différentes missions exercées par le Laboratoire départemental EVA :

- Activités Laboratoire (prélèvements et analyses en eau et air, santé animale et végétale, sécurité sanitaire et nutrition),
- Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE),
- Mission de Valorisation Agricole des Boues de stations d'épuration (MVAB),
- Réseau des Stations d'Alerte (RSA).

I - ACTIVITES LABORATOIRE

I.1 – Points marquants de 2021

Le Laboratoire départemental EVA travaille à 60 % pour le public et à 40 % pour le privé. Ses activités s'exercent à 50 % sur le département de la Haute-Garonne, 40 % sur le reste de l'ancienne région Midi-Pyrénées et 10 % sur le reste du bassin Adour-Garonne.

Les variations d'activité selon les domaines techniques au gré des crises sanitaires successives constituent le quotidien du Laboratoire. Toutefois, cette année 2021 aura été fortement marquée par la crise de la *Xylella fastidiosa* (bactérie tueuse de plusieurs espèces végétales dont l'olivier, la vigne ...).

- **BVD** (diarrhée virale bovine)

Les analyses de recherche de la BVD dans le cadre du dépistage des veaux infectés persistants immunotolérants (IPI) à la naissance sera poursuivi. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne a pris en charge l'intégralité des coûts de ces prestations effectuées par le Laboratoire départemental EVA (impact sur l'activité en biologie moléculaire et en immuno-sérologie).

Cette analyse concerne 41500 échantillons en 2021 (sur 42000 naissances attendues).

L'enveloppe budgétaire prévue reste stable car ce financement est compensé par le coût dégagé par les analyses IBR (Rhinotrachéite Bovine) qui sont dorénavant réalisées en mélange et non plus en individuelle selon l'arrêté en vigueur et la baisse de la FCO

- **FCO** (fièvre catarrhale ovine)

Suite à la parution d'une nouvelle réglementation sur la FCO, les analyses demandées par les exportateurs sont en nette diminution au profit de la vaccination.

- **XYLELLA FASTIDIOSA**

Une forte demande en analyses des végétaux pour la recherche de bactéries *Xylella fastidiosa*, avec un renforcement de la surveillance en lien au foyer de l'Aude découvert en 2020.

Des renforts temporaires ont été nécessaires pour traiter l'afflux d'échantillons (augmentation de 53 % par rapport à 2020).

Le Laboratoire départemental 31 EVA fait partie des 5 Laboratoires agréés en France par le Ministère chargé de l'Agriculture, pour cette analyse.

- **INFLUENZA AVIAIRE**

Poursuite des analyses d'influenza aviaire dans le cadre de la surveillance annuelle mais également en cas de suspicion ou de cas de foyers déclarés.

- **COVID**

Arrêt des analyses COVID sur les écouvillons naso-pahryngés en soutien aux Laboratoires d'analyses de biologie médicale. En effet, ces derniers se sont dotés d'équipement d'analyses supplémentaires permettant de faire face à l'augmentation des demandes.

- **BRUCELLA**

Instruction de la demande de renouvellement des autorisations de détention et de manipulation auprès de l'Agence Nationale de la Sécurité des Médicament (ANSM) suite au déménagement de l'activité de recherche de la Brucella dans les nouveaux locaux L3.

I.2 - Orientations proposées en 2022

Bilan des appels d'offres

Pour l'année 2022, certains marchés seront reconduits :

- Le marché de l'**Agence Régionale de Santé Occitanie**, un lot par département : 1 lot, la Haute-Garonne et 6 lots ont été obtenus en cotraitance avec les Laboratoires publics des départements concernés : Ariège, Aveyron, Gers, Lot, Lozère, Tarn-et-Garonne.
- **L'Agence de l'Eau Adour-Garonne** pour les eaux souterraines et de surface, pour les lacs.
- **Groupement Hospitalier des Territoires.**
- **Aéroport de Toulouse Blagnac.**
- **Conseil départemental de l'Aude** (Analyses biologiques des eaux superficielles).
- **L'Agence Régionale de Santé Occitanie** avec le contrôle des établissements Thermaux et Minéraux de deux départements (La Haute-Garonne – 112 000 € pour les 4 ans) et le Tarn-et-Garonne- (18 300 € pour les 4 ans).
- La surveillance de certaines des stations d'épurations du département pour la **DDT31** (Pas d'estimatif car prix unitaires demandé).
- Le contrôle de Légionelles et potabilités sur tous les établissements de l'**ASEI**. Cette réponse a été établie en co-traitance avec les Laboratoires (Laboratoire des Pyrénées et des landes et la Laboratoire Aveyron labo).
- **L'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine** pour le département du Lot-et-Garonne (estimatif de 1 M € pour les 4 ans) avec des réponses en co-traitance avec d'autres Laboratoires départementaux (QUALYSE, LDA33, LD23).
- Le **SICOVAL** - Réalisation des bilans d'autosurveillance sur les stations d'épurations (environ 24 000 € par an).
- Le **SICOVAL** – Evaluation de l'état des cours d'eau du SICOVAL (environ 25 000 € par an).
- L'analyse d'eau et d'air sur les bassins des piscines et le contrôle des eaux des fleuves et rivières pour **Toulouse Métropole** (environ 22 000 € par an).
- **TRIGONE** (Analyses des effluents liquides).
- **LE DEPARTEMENTA DU LOT et GARONNE** (Eaux usées et naturelles).
- La **Communauté d'Agglomération des Castres Mazamet** (analyses Air et Eau Piscines).
- **L'Université paul Sabatier** (Surveillance de la Qualité des eaux).
- La **Mairie de TOULOUSE** (contrôle en Hygiène alimentaire).

Les appels d'offres sur lesquels le Laboratoire départemental EVA a été retenu pour l'année 2022 sont :

- **Centre Hospitalier de MONTAUBAN** et ses annexes.
- **SWINTL** (Papeterie Saint-Girons).
- **ARS de la Réunion** (en sous-traitance avec la LDA26).
- **ARS Mayotte** (en sous-traitance avec le LDA26).
- **Mairie de Blagnac** (Hygiène alimentaire).
- **Mairie de Tournefeuille** (hygiène alimentaire).

Le Laboratoire départemental EVA a répondu aussi en cette fin d'année à d'autres marchés importants, pour lesquels nous attendons les retours :

- **TESTIA** – Analyses bactériologiques de l'eau des avions.
- **Agglomération d'AGEN** sur les STEP.
- **Mairie de CUGNAUX** (Qualité de l'Air Intérieur des crèches).
- **DRIAAF (Roissy Charles de Gaulle)** Analyse Xyllela.

Les axes de développement pour l'exercice 2022 pour les missions de santé publique vétérinaire et d'épidémiologie définies par le code rural

- Maintenir la vigilance concernant la tuberculose dans le département, notamment au travers de la surveillance de niveau 3 au sein de la faune sauvage (blaireaux et sangliers essentiellement). Développement du dosage de l'interféron, marqueur de la tuberculose bovine. Il en est de même pour d'autres maladies émergentes telles que la Brucellose et la Peste Porcine Africaine.
- Poursuite des analyses obligatoires BVD sur les biopsies auriculaires des veaux à la naissance.
- Reconstitution des analyses d'IBR en mélange pour les cheptels éligibles. Modification du dispositif à la prochaine prophylaxie 2022-2023 suite à l'application du nouvel arrêté du 5 novembre 2021.
- Poursuite des contrôles systématiques collectifs pour limiter la propagation et l'introduction de maladies dans les élevages haut-garonnais : BVD, Paratuberculose, Néosporose.
- Maintien de la compétence technique et des agréments en recherche d'E. Coli pathogènes, de Brucella, de FCO, de Newcastle, d'ESB, de maladie d'Aujesky et d'Influenza aviaire afin de faire face à toute crise sanitaire.
- Renforcement des analyses pour la recherche de la bactérie Xylella fastidiosa, néfaste pour plusieurs espèces végétales (olivier, lavande, vigne,...) ainsi que la détection d'un ver parasite du pin (nématode)
- Poursuite du développement des antibiogrammes dans le cadre de l'encadrement de la prescription des antibiotiques critiques et de la lutte contre l'antibiorésistance (« Plan Ecoantibio » défini dans la Loi d'Avenir).
- Peste porcine Africaine (PPA). Organisation d'une formation pour les autopsies de sangliers.
- Poursuite de la veille active scientifique et technique sur les pathologies émergentes.

Les axes de développement pour l'exercice 2022 : l'assistance technique pour la mise en œuvre des politiques publiques du Conseil départemental

- Assistance technique et scientifique, suivi des dossiers en cours : soutenir sur les plans analytique et technique les exportations d'animaux issus de l'élevage haut-garonnais et pour les contrôles du virus BVD, de la paratuberculose et de la Néosporose à l'introduction afin de protéger les troupeaux haut-garonnais vis-à-vis de ces maladies. Le règlement sanitaire d'estive impose un contrôle de l'IBR au retour d'estive de chaque animal. Le plan « avortements » prévoit le contrôle des maladies abortives.
- Participer aux réunions sanitaires et techniques départementales et régionales ainsi qu'aux réunions de formation ou d'information.
- En hygiène alimentaire, poursuivre le développement des prestations de service : audit, formation, plan de maîtrise sanitaire en sécurité sanitaire, en restauration collective dans les domaines scolaires, de la santé et du social. Déploiement des audits dits « flash » et des audits par métier (boucherie).
- Réaliser de la formation continue auprès des agents des sites de restauration dans les collèges par l'intermédiaire des audits de restitution.
- Dans le domaine nutritionnel, accompagner les professionnels, en particulier les collèges et les aider à appliquer la nouvelle réglementation avec le suivi des plans alimentaires dans le cadre de la loi « Egalim », la mise en place d'audit nutritionnel et l'information des consommateurs vis-à-vis des allergènes.
- Poursuivre la surveillance des Légionelles et de la potabilité dans les collèges du département.
- Poursuivre le contrôle de la qualité de l'air intérieur dans les collèges du département.
- Assurer les analyses du Réseau Complémentaire Départemental 31 en collaboration avec la DTE (Direction de la Transition Ecologique du département).

Les axes de développement pour l'exercice 2022 dans le champ concurrentiel

L'objectif est de mener des actions spécifiques pour développer certains secteurs d'activité et renforcer les liens avec la production :

- En partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire, mettre en place de nouvelles prestations en fonction des besoins des éleveurs, des vétérinaires et des organisations professionnelles sur les recherches en parasitologie ou virologie.
- Poursuite des audits parasitaires dans les élevages d'animaux de rente.
- Poursuite des actions pour la mise en place des mesures de biosécurité dans les élevages.
- Analyses de « séro-neutralisation » rage pour les animaux de compagnie : continuer à fidéliser la clientèle à travers des services tels que l'envoi des rapports d'analyses par extranet et le paiement en ligne.
- Poursuivre le développement de nouvelles analyses dans le cadre du pack-voyage pour les petits animaux de compagnie (Trypanosoma, Dirofilaria).
- Poursuite de l'étude de recherche sur la Parvovirose (maladie canine) en partenariat avec l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse.
- Dans le domaine de la santé végétale, poursuivre les analyses de recherche des organismes nuisibles.
- Poursuite des analyses SARS-Cov2 selon les besoins et les sollicitations gouvernementales.
- Maintenir les activités de prélèvements et d'analyses.
- Fidéliser tous les clients obtenus par marchés et renouvelés en 2021 par marchés ou par devis.
- Trouver de nouveaux clients.
- Répondre au marché de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en vue de maintenir nos activités sur les eaux naturelles.
- Poursuivre le développement de l'activité « air » avec, en priorité, la réalisation de prestations sur la qualité de l'air intérieur dans les collèges du département et sur l'air ambiant pour le compte d'ATMO – Occitanie.
- Après obtention de l'agrément du Ministère de l'Agriculture pour les analyses de terres, développer nos prestations dans ce domaine.
- Renforcer les opportunités de partenariats et de sous-traitance avec les Laboratoires départementaux voisins : le LD31 EVA continue l'accroissement de ses collaborations avec d'autres Laboratoires départementaux tels que QUALYSE, le LDA26 ; le LDA48... ceci afin d'apporter à ses clients une meilleure offre et faire face à la concurrence toujours plus agressive.
- Accentuer le partenariat avec Aveyron Labo : Développement d'un partenariat sur les analyses sur les cosmétiques.
- Poursuite de l'étude de faisabilité d'adresser des marchés nationaux avec des consortiums de labos départementaux.

Le service « Relations Clients » devrait obtenir, grâce à la réalisation des réponses aux demandes de devis, des recettes de l'ordre de 3,5 M € pour l'année 2022.

I.3 – Budget primitif 2022

Pour maintenir son budget en équilibre sans renier la qualité de ses prestations, il se doit d'augmenter le nombre d'échantillons traités et d'optimiser sans cesse sa productivité.

Recettes de fonctionnement

Le projet de budget primitif apparaît dans les annexes jointes au présent rapport et s'élève en recettes à **12 705 960 €**

On observe la nécessité de réaliser **11 960 460 €** de recettes en prestation d'analyses ou de formation, que ce soit dans le champ concurrentiel (**9 750 460 €**) ou pour le compte du Département, prestations « in House » (**1 210 000 €**).

Les **1 210 000 €** facturés au Conseil départemental dans le cadre de ses politiques publiques se décomposent comme suit :

- Suivi sanitaire dans les collèges (hygiène alimentaire, potabilité, légionelles, air intérieur) pour lequel le Laboratoire établit une facturation à la Direction de l'Éducation : **504 000 €** inscrits au BP 2022 (sensiblement identique à l'exercice 2021).

Suivi de la prophylaxie et aide aux éleveurs pour lequel le Laboratoire établit une facturation à la direction de l'agro-écologie : **506 000 €** inscrits au BP 2022 (baisse de 6 % par rapport à 2021 : changement de réglementation entraînant une baisse des demandes d'analyses des au profit de la vaccination.

- Suivi du Réseau Complémentaire Départemental des eaux superficielles et eaux souterraines pour lequel le Laboratoire établit une facturation à la Direction de la transition écologique : **180 000 €** inscrits au BP 2021 (Idem par rapport à 2021).
- Suivi de la qualité de l'air intérieur, de l'aéro-biocontamination, des légionelles dans des bâtiments du Conseil départemental (HDD, Archives, médiathèque, etc.) pour lequel le Laboratoire établit une facturation à la direction du patrimoine : **10 000 €** inscrits au BP 2022.
- le Laboratoire effectue aussi diverses opérations de contrôle sanitaire à la demande du service social du personnel : **10 000 €** inscrits au BP 2022.

Par ailleurs, le Département participera à hauteur de **350 000 €** aux politiques publiques du RSA (Réseau des Stations d'Alerte), du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) et de la MVAB (Mission de Valorisation Agricole des Boues).

Il participera également à hauteur de **1 330 500 €** aux politiques publiques dans le domaine vétérinaire et à la recherche et au développement qui se décomposent comme suit :

- Politique de veille sanitaire en Santé Publique Vétérinaire : prise en charge du salaire du responsable en épidémiologie-surveillance, des consommables et différents essais inter-Laboratoires que l'on doit effectuer avec les Ministères afin de conserver les agréments relatifs à la surveillance de zoonoses (brucellose, salmonellose, etc.), des astreintes, des tournées de ramassage des échantillons de sang pour la prophylaxie, de la surveillance des intoxications alimentaires, des entretiens des zones confinées P3.
- Recherche et développement : 250 000 € d'achats de matériels, de consommables, prestations de chercheurs, afin de permettre au Laboratoire départemental EVA de s'engager sur des projets innovants avec des partenaires (Aveyron Labo, ENVT, IPBS/CNRS, GIS EAU - Groupement d'Intérêt Scientifique...). En 2022, les principaux projets sont : Bactériophages et coliphages dans les boues, parvovirose (maladie des chiens), études sur échantillonneurs passifs pour l'eau, réflexion sur le séquençage de l'ADN environnemental, Étude cyanotoxine et Étude sur l'optimisation de l'élimination des composés organiques dans les Eaux Usées.

Cette inscription de 1 330 500 €, en participation du Département aux politiques publiques dans le domaine vétérinaire à la recherche et développement, a néanmoins été revue à la hausse par rapport au BP 2021 (inscription BP 2021 = 825 000 €) en raison du report de la subvention (que le Département versait jusqu'à présent au budget du Laboratoire) dans le montant de la participation.

L'objectif de cette opération de regroupement des 2 lignes « subvention » et « participation » sous une seule inscription budgétaire est de pouvoir affiner le coût du maintien en conditions opérationnelles des activités du Laboratoire qui sont en lien avec son obligation de veille sanitaire (ceci relevant de la participation du Département et non de la subvention d'équilibre). En effet, on constate chaque année des manques à gagner résultant des analyses demandées par l'État dans le cadre de missions de santé publique vétérinaire et d'épidémiologie-surveillance définies par le Code Rural et pour lesquelles il faut des moyens considérables pour peu d'échantillons (agréments, entretien des compétences, etc.).

Par ailleurs, dans le cadre de la prise en charge partielle par le Conseil départemental des honoraires des vétérinaires sanitaires pour la mise en œuvre des opérations de prophylaxie réglementées nationalement, il est inscrit **106 100 €** au chapitre 65 du Budget principal. La participation du Conseil départemental de la Haute-Garonne aux honoraires vétérinaires augmente de 2 % suite à l'augmentation de ces mêmes honoraires décidée par le Groupement de Défense Sanitaire et du Groupement Technique Vétérinaire en 2021.

Charges de fonctionnement

Le budget annexe s'élèvera en 2022 à **12 705 960 €** (**12 885 822 €** en 2021), soit une diminution de 1,4 % par rapport au BP 2021. 53 % sont liées aux charges en personnel.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les frais de salaires : **6 789 594 €** (**7 020 996 €** en 2021 : -3%) Certains postes n'ont pas été remplacés en raison d'une volonté d'optimisation de notre fonctionnement ce qui explique la baisse des prévisions sur l'année 2022.
- Les charges de fonctionnement : **4 096 566 €**. On note une augmentation de 14 % des dépenses de fonctionnement par rapport à 2021 du fait, principalement, de l'augmentation des coûts de fonctionnement des nouveaux locaux de L'UNION, des frais de nettoyage des locaux et des frais de maintenance des prestations informatiques. Enfin, l'impact du stock, du fait de l'anticipation d'éventuelles ruptures de produits ou consommables chez les fournisseurs (liées à une pénurie mondiale de certaines matières premières) engendre une prévision revue à la hausse en 2022 des fournitures et produits de Laboratoire.
- Les frais financiers : **75 100 €** (+18% par rapport à 2021 du fait de l'augmentation prévisionnelle de l'annulation de recettes des années antérieures et des intérêts moratoires).
- Les dotations aux amortissements :
 - Matériel d'analyse, de transport, mobilier et informatique : **638 000 €** (baisse par rapport à 2021 du fait de moindres acquisitions de matériel en 2021 contrairement à ce qui avait été prévu)
 - Locaux, travaux : **430 000 €** (diminution par rapport à l'année 2021 du fait de moindres travaux réalisés)
- Le virement à la section d'investissement de **675 000 €** pour financer les travaux du bâtiment du Laboratoire

Charges d'investissement

Le budget annexe s'élèvera en 2022 à **2 013 700 €** (**2 637 100 €** en 2021).

Une baisse liée :

- aux travaux à faire qui sont d'un coût moins important qu'en 2021,
- des investissements en matériel d'un montant identique au BP 2021,
- en revanche, les logiciels informatiques et la refonte architecture informatique du Laboratoire constituent en 2022 la principale source d'augmentation des dépenses avec une prévision de **248 000 €** (140 000 € au BP 2021).

Recettes d'Investissement

Les recettes d'investissement seront de **2 013 700 €**

Les amortissements permettront le financement des dépenses d'investissement à hauteur de **1 338 500 €**
L'équilibre de cette section se fera par un virement de **675 200 €** depuis la section de fonctionnement.

En conclusion :

- les politiques publiques du Département donnant lieu à facturation et à participation s'élèveront en 2022 à **2 890 500 €**
- les recettes du domaine concurrentiel s'élèveront à **9 750 460 €** HT,
- quelques recettes diverses d'un montant de **65 000 €**
- la disparition de la subvention d'équilibre stricto sensu.

II – AUTRES BUDGETS
SATESE (Service d'Assistance Technique
aux Exploitants des Stations D'Épuration)
MVAB (Mission de Valorisation Agricole des Boues)
RSA (Réseau des Stations d'Alerte)

Le Laboratoire gère, en sus de ses activités classiques, le Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration (SATESE), la Mission de Valorisation Agricole des Boues (MVAB) et le Réseau des Stations d'Alerte (RSA).

Le SATESE et la MVAB sont au service des communes pour les aider à optimiser le fonctionnement des stations d'épuration et à mettre en place une filière d'élimination des boues respectant la réglementation. La complémentarité des deux services permet de garantir des prestations de qualité aux exploitants des stations d'épuration et, au-delà, contribue à la protection de la qualité des eaux du milieu naturel.

II.1 - Budgets primitifs 2022 SATESE et MVAB

Le contrat de progrès 2019-2024 entre le Conseil départemental et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne « pour une gestion durable et solidaire de l'eau » a été signé en 2019. Les montants des participations de l'Agence de l'Eau attendues en 2022, pour les activités de l'année 2021 devraient être de :

- **170 000 €** en fonctionnement pour le SATESE regroupant les missions d'assistance technique aux communes éligibles, de recueil de données sur toutes les stations, d'animation territoriale (actions d'expertises spécifiques, participation à des travaux sur des procédés de traitement innovants) ;
- **50 000 €** pour la MVAB, mission de production de données relatives à l'épandage des boues d'épuration (plans d'épandages, bilans agronomiques) et au devenir des autres sous-produits.

Cependant, ces participations sont susceptibles d'être réajustées en fonction des réalisations réelles du SATESE et de la MVAB.

SATESE

Le SATESE réalise des visites sur toutes les stations d'épuration du département afin de collecter des informations sur l'état des installations et leur entretien, le fonctionnement du système épuratoire, la gestion des sous-produits, etc. Ces visites permettent de faire le point avec l'exploitant et/ou le maître d'ouvrage sur ses difficultés, ses projets. Un prélèvement ponctuel d'eaux usées est souvent réalisé en sortie de station pour les stations ne réalisant pas une auto-surveillance mensuelle (stations de petite capacité). Le SATESE participe à un groupe d'expertise national et suit particulièrement les nouveaux procédés d'assainissement.

27 communes étaient encore éligibles en 2021 et 24 le seront en 2022. Le montant de leur participation est de 0,30 € par habitant. La part financée par les communes éligibles en 2022 est ainsi estimée à 5094 € et sera inscrite en Décision Modificative du budget.

MVAB

La Commission permanente du 12 décembre 2012 a validé la mise en œuvre d'une tarification des actions de la Mission de Valorisation Agricole des Boues pour les collectivités non éligibles à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif. Pour chaque station, en assistance technique ou en convention (devis ou marché), la MVAB définit les plans d'épandage, les met à jour, recherche de nouvelles surfaces disponibles pour prévoir des extensions de ces plans. Elle recense aussi les épandages suivis par d'autres prestataires et évalue les pratiques existantes.

L'activité a été fortement impactée depuis 2020 en raison de la crise sanitaire (impossibilité d'épandre des boues non hygiénisées) : la baisse du nombre d'épandages a été forte mais la MVAB a été fortement sollicitée pour l'accompagnement des exploitants/maitres d'ouvrages et par les acteurs institutionnels (DDT31 et Agence de l'Eau).

Ainsi, 9 stations d'épuration de la Haute-Garonne ont eu, en 2020, l'épandage de leurs boues géré par la MVAB (contre 22 en 2020 et 70 stations en 2019).

L'année 2022 sera encore très perturbée car en parallèle des restrictions d'épandage liées au Covid, une modification de la réglementation est prévue pour la fin de l'année avec des conditions d'épandage durcies (analyses plus poussées). Un travail de veille réglementaire, de communication et d'accompagnement des exploitants/maîtres d'ouvrage a été amorcé depuis 2021, avec en particulier le lancement d'une étude départementale de gestion des boues de station d'épuration (délibération du 27 mai 2021), financée à 50 % par l'Agence de l'Eau.

Sur ces hypothèses de recettes, la participation résiduelle du Conseil départemental pour le budget 2022 de ces deux activités en fonctionnement et en investissement sera de **342 205 €** répartis de la manière suivante :

- budget SATESE : **248 549 €** (dont 140 000 € remboursés au budget annexe 62),
- budget MVAB : **99 492 €** (dont 40 000 € remboursés au budget annexe 62).

II.2 - Budget primitif 2022 RSA

En juillet 1994, le Conseil général de la Haute-Garonne s'est porté maître d'ouvrage de la construction de stations d'observation de la qualité des eaux et d'un poste central assurant la protection de la ressource en eau potable du département. Par décision de la Commission permanente du 9 novembre 2004, le Conseil général de la Haute-Garonne a décidé de lancer la première tranche de travaux. Deux stations situées sur les communes de MONTESPAN et SAINT-JULIEN ainsi que le poste central aménagé au Laboratoire départemental EVA ont été mis en service au mois d'août 1998. Une troisième station a été construite dans la continuité. Elle est située à Toulouse-Bazacle et est opérationnelle depuis le mois de juin 1999. Par délibération du 24 janvier 2001, le Conseil général s'est porté maître d'ouvrage de la construction de trois nouvelles stations (2^{ème} tranche de travaux). La première station de cette seconde tranche de travaux est opérationnelle depuis mai 2008 sur la commune de LHERM afin de protéger la ressource en eau potable du canal de SAINT-MARTORY.

Orientations proposées en 2022 :

1/ Projet de réfection du réseau des Stations d'Alerte

Après 20 années d'exploitation, nous avons décidé de modifier notre stratégie au niveau du réseau des stations d'alerte par souci d'économie sans amputer le rôle majeur de ce réseau, à savoir détecter toute trace de pollution dans le cours d'eau Garonne de SAINT-GAUDENS à TOULOUSE. Nous avons substitué la détection de polluants de nos analyseurs en ligne par un panel de sondes couvrant la mesure des mêmes paramètres. L'architecture de nos stations d'alerte sur le plan hydraulique et électrique est devenue obsolète et nécessite une mise en adéquation avec nos nouveaux systèmes de mesure par sondes. Ces analyseurs en ligne ont fonctionné avec des acides, bases concentrées et solvants pendant 20 ans dans une ambiance à forte hygrométrie occasionnant des dégradations à l'intérieur de ces stations d'astreinte. Il est devenu nécessaire de remettre aux normes sanitaires et sécuritaires ces locaux.

Ainsi en 2021, la station du Bazacle a été rénovée. Il est donc prévu pour 2022 de s'engager sur la rénovation des 3 autres stations gérées par le Département :

INSCRIPTIONS AU BP 2022

LC mère	LC fille	RSA ARTICLES	DESIGNATION	BP 2022
83480	95794	231318	Sécurité de l'alimentation (travaux SAINT JULIEN)	50 000.00 €
83480	97150	231318	Sécurité de l'alimentation (travaux MONTESPAN)	50 000.00 €
8337	26999	231318	Sécurité de l'alimentation (équip Le LHERM)	50 000.00 €

Le Poste Central situé dans les locaux du LD31 utilise une version d'un logiciel de supervision datant de 2006 qui ne correspond plus au modèle actuel de notre Réseau de Stations d'Alerte et qui présente de nombreux dysfonctionnements majeurs nous empêchant de fonctionner correctement. Il existe un risque, à l'avenir, de ne pas être averti lors d'un événement sur le cours d'eau. Il faudra repenser la mise en ligne des données issues du Réseau de Stations d'Alerte (serveur web) qui est une source de revenus non négligeable pour le service.

INSCRIPTIONS AU BP 2022

LC mère	LC fille	RSA ARTICLES	DESIGNATION	BP 2022
83156	83257	205	Sécurité de l'alimentation (informatique PC)	125 000.00 €

3/ Divers outillages

Comme chaque année, il est nécessaire d'inscrire des crédits pour le remplacement de divers outillages dans les stations. En 2022, étant donné les investissements des années précédentes, seront seulement inscrits 19 500 €.

INSCRIPTIONS AU BP 2022

Envel. mère	Envel. fille	RSA ARTICLES	DESIGNATION	BP 2022
102253	102264	2157	Matériel et outillage technique RSA	19 500,00 €

Le projet de budget primitif 2022 pour les activités du RSA apparaît dans les annexes jointes au rapport. Les charges indirectes de fonctionnement sont reprises dans le budget Laboratoire, en recettes sous forme de « Prestations pour RSA », à l'identique de ce qui est fait pour le SATESE et la MVAB. La participation résiduelle du Conseil départemental pour le budget 2022 du RSA sera de **550 148 €**, dont 170 000 € remboursés au budget annexe 62 – eau, soit une forte hausse du fait des projets d'investissements pour la rénovation des stations d'alerte prévue en 2022. La réorganisation du RSA enclenchée en 2017 de manière à réduire les coûts de fonctionnement nécessite au préalable des investissements dans de nouveaux analyseurs moins exigeants et moins chronophages en maintenance. Les projets d'investissements prévus pour 2022 ont été réalisés dans le même objectif de réduction des coûts de fonctionnement. Les prochains investissements sont essentiellement destinés à l'adaptation des stations d'alerte pour accueillir les nouveaux types d'analyseur en ligne.

III - CONCLUSION

Les projets de budgets primitifs de ces différentes activités apparaissent dans les annexes jointes au rapport.

Il vous appartient, Mesdames et Messieurs, si vous en êtes d'accord, de :

- vous prononcer sur le projet de budget primitif 2022 du Laboratoire Départemental 31 Eau - Vétérinaire - Air (budget annexe 62) et des activités :
 - 1/ SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration),
 - 2/ MVAB (Mission de Valorisation Agricole des Boues),
 - 3/ RSA (Réseau des Stations d'Alerte) ;
- fixer la participation du Conseil départemental aux activités :
 - 1/ SATESE à **248 549 €** (316 096,59 € en 2021), dont 140 000 € remboursés au budget annexe 62 du Laboratoire EVA,
 - 2/ MVAB à **99 492 €** (106 437,09 € en 2021), dont 40 000 € remboursés au budget annexe 62 du Laboratoire EVA,
 - 3/ RSA à **550 148 €** (550 982,05 € en 2021), dont 170 000 € remboursés au budget annexe 62 du Laboratoire EVA ;
- fixer la participation du Conseil départemental aux activités de politiques de santé publique vétérinaire hors prophylaxie et à la politique de Recherche et développement à hauteur de **1 330 500 €** ;
- fixer la prise en charge partielle par le Conseil départemental des honoraires des vétérinaires sanitaires pour la mise en œuvre des opérations de prophylaxie règlementées nationalement à **106 100 €** (aide directement inscrite sur le Budget Départemental au chapitre 65) ;

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Signé

Georges MÉRIC

Président du Conseil départemental

Annexes au rapport : tableaux du Projet BP 2022 du BA 62 et du BP 01